

## Renseignements Terravis

### Tarifs pour les instituts de prévoyance

1. Champ d'application .....	2
2. Prix de base «renseignements» .....	2
2.1 <i>Extrait sur le bien-fonds Terravis</i> .....	2
2.2 <i>Accès électronique aux données</i> .....	2
2.3 <i>Géodonnées</i> .....	2
3. Forfait.....	2
4. Emoluments cantonaux.....	3
5. Facturation.....	3
6. Encaissement des émoluments cantonaux .....	3

En vigueur depuis le 1.1.2018

## 1. Champ d'application

Les présents Tarifs s'appliquent aux instituts de prévoyance (notamment les compagnies d'assurance, les caisses de pension). Des tarifs séparés sont prévus pour les autres groupes d'utilisateurs.

## 2. Prix de base «renseignements»

### 2.1 Extrait sur le bien-fonds Terravis

Les frais suivants s'appliquent à l'accès aux données du registre foncier concernant un bien-fonds:

Désignation	Définition	Tarif	Hors TVA
<b>Consultation de l'indice</b>	Consultation de l'indice	gratuit	
<b>Extrait bien-fonds</b>	Extrait sur le bien-fonds données de base (au sens de l'art. 26 ORF, mentions incl.)	CHF 1.00	7,70 %

### 2.2 Accès électronique aux données

Les extraits du registre foncier peuvent être obtenus sous forme de fichiers XML structurés moyennant un supplément au prix de base «renseignements».

Désignation	Définition	Tarif	Hors TVA
<b>Accès aux données</b>	Accès aux extraits sur les bien-fonds au format XML ou PDF via l'interface de services web, par extrait	Supplément CHF 0.20	7,70 %

Les données ne peuvent être utilisées que pour le produit du partenaire contractuel. Sont également exclus les produits de tiers intégrés dans son produit.

### 2.3 Géodonnées

Le plan du registre foncier se rapportant au bien-fonds concerné (plan cadastral / plan de situation), qui, si disponible, peut être uniquement obtenu conjointement avec des extraits du registre foncier, est fourni sans supplément:

Désignation	Définition	Tarif	Hors TVA
<b>Plan du registre foncier</b>	Accès aux plans relatifs à un bien-fonds, par extrait	CHF 1.00	7.70 %

## 3. Forfait

Un forfait de CHF 300.00 par an (hors TVA de 7,70 %) est exigé.

#### **4. Emoluments cantonaux**

Les émoluments cantonaux sont indiqués à l'[annexe 1](#) et correspondent aux tarifs cantonaux en vigueur. SIX Terravis SA décline toute responsabilité en ce qui concerne ces émoluments cantonaux.

#### **5. Facturation**

Les services de SIX Terravis SA sont facturés chaque mois aux utilisateurs. La facture est libellée en CHF et son règlement a lieu par prélèvement. Les montants facturés sont majorés de la TVA.

Des informations détaillées sur les interrogations effectuées peuvent être consultées dans le journal d'audit («Audit-Log») sur le portail de renseignements Terravis.

#### **6. Encaissement des émoluments cantonaux**

L'encaissement des émoluments cantonaux (s'il en a été convenu ainsi avec le canton) est effectué par SIX Terravis SA.